Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Examen par QCM
Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux

cerfa
N° 15464*02

Fiche des Coordonnées et des Engagements du Centre d'Examen

Au titre de l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution des travaux à proximité des réseaux

☐ Première inscription ☐ Mise à jour

Coordonnées du centre d'examen

**champs obligatoires*

Désignation du centre d'examen * : _____

Adresse électronique pour la réception des courriels émis par la plateforme nationale d'examen du ministère chargé de l'écologie :

_____

Adresse * : _____ Code postal * : |_|_|_|_|_| Commune * : _____

Nom et prénom du contact 1 * : _____ Tél. 1 * : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse électronique 1 * : _____

Nom et prénom du contact 2 : _____ Tél. 2 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse électronique 2 : _____

1. Le centre est en mesure de mettre à la disposition de chaque candidat à l'obtention de l'attestation de compétences, dans ses propres locaux ou dans des locaux séparés, un terminal informatique individuel donnant accès à Internet pour pouvoir utiliser la plateforme QCM du ministère chargé de l'écologie ;
2. Chaque candidat reste, pendant toute la durée de l'examen, sous la surveillance continue d'un représentant du centre d'examen ;
3. Le contenu de l'examen fourni à chacun des candidats est exclusivement celui issu de la plateforme susmentionnée ;
4. Le centre attribue à chaque candidat un ticket à usage unique lui permettant d'accéder à la plateforme d'examen. Il assure seul la correspondance entre l'identité du candidat et le ticket qui lui est attribué. Cette correspondance est archivée par le centre a minima pendant 5 ans et tenue à la disposition de l'administration ;
5. Les conditions de l'examen et les critères réglementaires de réussite à l'examen sont expliqués aux candidats avant le démarrage de l'examen ;
6. Les critères de réussite à l'examen sont ceux générés automatiquement par la plateforme, et définis par la réglementation, sans modification ;
7. Pour les candidats « Opérateurs » qui auraient des difficultés de lecture des QCM signalées par leur employeur, le centre offre la possibilité de lecture à haute voix de ces QCM ;
8. Le centre fournit à chaque candidat ayant réussi l'examen une attestation de compétences, selon le modèle réglementaire ;
9. Le centre accepte le traitement statistique par l'administration des résultats des examens effectués sous sa direction, et qui sont archivés sous forme anonyme par le ministère chargé de l'écologie ;
10. Le centre accepte de répondre, et de faire répondre aux candidats ayant passé l'examen ainsi qu'à leurs employeurs, le cas échéant, à un sondage de l'administration sur le retour d'expérience tiré des examens effectués ;
11. Le centre adresse au ministère chargé de l'écologie toute mise à jour d'au moins une des coordonnées du centre d'examen, en utilisant à cet effet le même formulaire Cerfa, et en cochant la case « Mise à Jour ».

Signature

Nom et qualité du signataire : _____ Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.